

Le 9 septembre 2022

Cher Investisseur,

Modifications importantes concernant

- **M&G (Lux) Asian Fund**
- **M&G (Lux) European Strategic Value Fund**
- **M&G (Lux) Global Convertibles Fund**
- **M&G (Lux) Global Dividend Fund**
- **M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund**
- **M&G (Lux) Japan Fund**
- **M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund**
- **M&G (Lux) North American Dividend Fund**
- **M&G (Lux) North American Value Fund**

(individuellement un « Fonds » et collectivement les « Fonds »), tous les compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1

Aucune action de votre part n'est nécessaire, toutefois, nous vous recommandons de lire la présente lettre attentivement.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus.

Je vous écris pour vous informer de nos projets de mise à jour des politiques et stratégies d'investissement des Fonds afin d'améliorer leurs caractéristiques environnementales et/ou sociales. Celles-ci font partie de l'engagement de M&G visant à faire évoluer autant de stratégies que possible vers des résultats ESG, durables ou d'impact.

Ces modifications introduisent :

- un ensemble d'exclusions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ; et

suite à la page suivante

- une « orientation positive ESG », c'est-à-dire une exigence pour chaque Fonds de maintenir une notation ESG moyenne pondérée qui est soit :
 - supérieure à la propre notation ESG de l'indice de référence du Fonds ; ou
 - équivalente à au moins une note A de MSCI¹ ; la plus basse des deux étant retenue.

Par conséquent, les Fonds seront reclassés en tant que fonds relevant de l'Article 8 du SFDR, qui concerne les fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, tout en appliquant de bonnes pratiques de gouvernance.

Il n'y aura pas de changement significatif au niveau de la liquidité globale et des profils de risque du Fonds.

Contexte et motifs des modifications

Le SFDR a été introduit en mars 2021 pour offrir une plus grande transparence sur le degré de durabilité des produits financiers, principalement par l'introduction d'exigences définies en matière de publication d'informations relatives aux critères ESG et à la durabilité. Cette nouvelle réglementation fournit un cadre permettant aux investisseurs d'évaluer et de comparer les critères ESG et de durabilité de leurs fonds et reflète l'évolution du paysage d'investissement découlant de l'intérêt croissant des investisseurs pour les considérations ESG.

Ces modifications aligneront les Fonds sur la demande existante et en croissance rapide des investisseurs en faveur de fonds présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales clairement définies.

Détails des modifications

L'Annexe 1 au verso de la présente lettre fournit une comparaison complète des informations actuelles et mises à jour du Prospectus pour chaque Fonds.

- **Objectifs d'investissement**
Les Objectifs d'investissement seront modifiés de manière à préciser que les Fonds appliquent les critères ESG. Veuillez noter que les objectifs financiers des Fonds resteront les mêmes et que leurs indices de référence resteront inchangés.
- **Politiques d'investissement**
En plus de l'introduction de l'orientation positive ESG telle qu'indiquée ci-dessus, la politique d'investissement de chaque Fonds sera mise à jour pour introduire un ensemble de types d'exclusion ESG qui répertorient les investissements exclus de l'univers d'investissement d'un Fonds par l'application d'exclusions spécifiques fondées sur des normes, des secteurs et/ou des valeurs.

suite à la page suivante

¹ Les notes ESG de MSCI sont basées sur l'identification des risques ESG les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur selon la classification Global Industry Classification Standard ; elles vont de AAA (la plus élevée) à CCC (la plus faible). Pour plus d'informations sur les notes ESG de MSCI, rendez-vous sur www.msci.com

En raison de l'application de ces restrictions, les Fonds ne pourront pas investir dans des sociétés impliquées dans les activités suivantes (selon des seuils maximums pour les revenus dérivés de certaines de ces activités) :

- Charbon thermique
- Forage arctique et extraction de sables bitumineux
- Divertissements pour adultes
- Jeux d'argent
- Tabac
- Armes controversées

Les Fonds n'investiront pas non plus dans les sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sur le plan des droits de l'homme, des normes de travail, de la protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Veillez noter que les restrictions d'investissement dans le charbon thermique s'appliquent déjà aux Fonds conformément à la Politique d'investissement relative au charbon thermique de M&G Investments, qui est entrée en vigueur le 27 avril 2022. Les détails de cette politique sont disponibles sur notre site Internet.

De plus amples informations sur les exclusions ESG applicables à chaque Fonds, y compris les seuils de revenus pour chaque activité répertoriée ci-dessus et les informations concernant nos filtres de bonne gouvernance, seront mises à la disposition des investisseurs par le biais d'un document distinct consacré aux critères ESG et publié sur le site Internet de M&G à compter de leur Date de prise d'effet respective.

Veillez noter que les Fonds peuvent investir sur l'ensemble des notations ESG.

- **Stratégies d'investissement**

Les Stratégies d'investissement des Fonds seront mises à jour pour tenir compte du rôle des considérations ESG dans le processus d'investissement de chaque Fonds.

- **Autres modifications**

Une nouvelle section « Informations ESG » précisera les pages du site Internet de M&G où les investisseurs peuvent trouver des informations supplémentaires sur chaque critère ESG du Fonds et des rapports sur les caractéristiques extra-financières.

La section « Profil de l'investisseur type » sera également mise à jour pour intégrer les modifications, tout comme les sections « Indice de référence » pour préciser que les indices de référence ne sont pas des indices de référence ESG.

Ces changements entraîneront-ils un réaligement des portefeuilles des Fonds ?

- Les modifications ne nécessiteront aucun réaligement des portefeuilles des Fonds **M&G (Lux) Global convertibles Fund, M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund et M&G (Lux) North American Dividend Fund.**

suite à la page suivante

- Tous les autres Fonds devront réaligner leurs portefeuilles avant que les modifications ne prennent effet afin de respecter les nouvelles exclusions d'investissement. Le réalignement devrait commencer le mardi 11 octobre 2022 et le temps nécessaire pour le mener à bien variera en fonction des catégories et du nombre de participations que chaque Fonds devra céder. Par conséquent, la date de prise d'effet des modifications ne sera pas la même pour tous les Fonds.

Pour les Fonds **M&G (Lux) Global Dividend Fund** et **M&G (Lux) European Strategic Value Fund**, la période de réalignement du portefeuille sera plus longue que pour les autres Fonds. Cela vise à permettre une gestion efficace des volumes de transactions et à éviter le risque d'impact potentiel sur les prix du marché, de manière à conduire le processus de désinvestissement et de réalignement dans le meilleur intérêt des investisseurs de ces Fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'impact des modifications sur chaque Fonds et présente les coûts estimés de réalignement, la durée prévue de la période de réalignement et la date de prise d'effet des modifications. Les estimations sont basées sur les participations dans les Fonds au 11 août 2022. Les coûts de réalignement seront pris en charge par chaque Fonds et auront un impact d'un montant équivalent sur leur performance respective.

Tous les Fonds devraient commencer à réaligner leurs portefeuilles à compter du mardi 11 octobre 2022.

Compartiment	Réalignement anticipé requis (% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment)	Coût de transaction estimé (% de la Valeur liquidative du Fonds, au 0,01 % près)	Délai maximum prévu pour finaliser le réalignement du portefeuille	Date de prise d'effet des modifications
M&G (Lux) Asian Fund	1,88 %	0,03 %	30 jours	Jeudi 10 novembre 2022
M&G (Lux) European Strategic Value Fund	2,86 %	0,01 %	72 jours	Jeudi 22 décembre 2022
M&G (Lux) Global Convertibles Fund	0,00 %	0,00 %	s/o	Jeudi 10 novembre 2022
M&G (Lux) Global Dividend Fund	6,26 %	0,01 %	180 jours	Jeudi 22 décembre 2022
M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund	0,00 %	0,00 %	s/o	Jeudi 10 novembre 2022
M&G (Lux) Japan Fund	3,30 %	0,02 %	30 jours	Jeudi 10 novembre 2022

suite à la page suivante

Compartiment	Réalignement anticipé requis (% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment)	Coût de transaction estimé (% de la Valeur liquidative du Fonds, au 0,01 % près)	Délai maximum prévu pour finaliser le réalignement du portefeuille	Date de prise d'effet des modifications
M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund	7,42 %	0,03 %	30 jours	Jeudi 10 novembre 2022
M&G (Lux) North American Dividend Fund	0,00 %	0,00 %	s/o	Jeudi 10 novembre 2022
M&G (Lux) North American Value Fund	4,30 %	<0,01 %	30 jours	Jeudi 10 novembre 2022

Coûts d'administration associés aux modifications

Tous les coûts d'administration associés à la mise en œuvre des modifications seront à la charge de M&G.

Modification de votre investissement

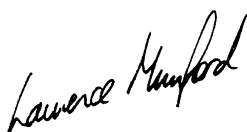
Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société ou du fonds de M&G à tout moment avant ou après la mise en place des modifications, conformément à nos conditions générales.

Pour plus d'informations

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse csmang@rbc.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Sincères salutations,



Laurence Mumford
Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1

Pièce-jointe : Comparaison de l'ancienne et de la nouvelle formulation des informations publiées dans les Prospectus des Fonds

Détails des modifications apportées aux informations publiées dans les Prospectus des Fonds

Vous remarquerez que le texte diffère de celui figurant dans les Documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds (DICI). Cela s'explique par le fait que le Prospectus décrit l'étendue complète des outils à la disposition du Gestionnaire des Investissements ainsi que les limites dans le cadre desquelles ils doivent être utilisés, tandis que les informations figurant dans les DICI fournissent une description plus brève. Les DICI basés sur le nouvel objectif d'investissement ainsi que les nouvelles politique et stratégie d'investissement seront disponibles à la page du Fonds du site Internet de M&G www.mandg.com.

Sachez que dans tous les cas, les termes d'origine (en anglais) dans les informations du Fonds, présents dans la dernière version juridiquement applicable du Prospectus anglais approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) auront préséance sur toute traduction de ces termes.

- M&G (Lux) Asian Fund

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions d'Asie-Pacifique (hors Japon) sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché d'actions de la région Asie-Pacifique (hors Japon) sur toute période de cinq ans, en appliquant des Critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés qui sont domiciliées ou qui mènent la majeure partie de leurs activités économiques dans la région Asie-Pacifique (hors Japon).</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds repose sur l'analyse fondamentale des sociétés, en tenant notamment compte de leur profil de rendement sur le capital, de leurs pratiques de gouvernance d'entreprise et de l'évaluation des actions.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de participation de sociétés domiciliées dans la région Asie-Pacifique (hors Japon) ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans cette région.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à celle du marché d'actions de la région Asie-Pacifique (hors Japon), tel que représenté par l'indice MSCI AC Asia Pacific ex Japan Net Return ; ou

	<p>2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue.</p> <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs afin d'identifier les sociétés dont les perspectives à long terme sont, de l'avis du Gestionnaire des Investissements, sous-évaluées. L'approche du Fonds comprend trois éléments : le rendement sur le capital, les valorisations et la gouvernance d'entreprise.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements est convaincu que les facteurs propres aux sociétés, en particulier leur rentabilité (mesurée en termes de rendement sur capital) déterminent le prix des actions à long terme.</p> <p>L'exposition sectorielle et géographique du Fonds n'est pas influencée par une approche top-down.</p> <p>- Approche d'investissement responsable</p> <p>Le Fonds intègre des Critères ESG.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>	<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds applique une approche ascendante de sélection des actions afin d'identifier les sociétés dont les perspectives à long terme sont, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, sous-évaluées. L'approche du Fonds intègre trois éléments : rendement du capital, valorisations et gouvernance d'entreprise.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement est convaincu que les facteurs financiers propres aux entreprises, en particulier leur rentabilité (qui est mesurée en rendement du capital), déterminent les prix des actions sur le long terme.</p> <p>L'exposition géographique et sectorielle du Fonds n'est pas influencée par des perspectives financières descendantes.</p> <p>Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. 3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. <p>Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus</p>

	<p>d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche d'investissement responsable • Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced. • Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à : <ul style="list-style-type: none"> - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ; - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>

<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) Asian Fund – Critères ESG » qui inclut l’approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.
<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI AC Asia Pacific ex Japan Net Return</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI AC Asia Pacific ex Japan Net Return</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s’écarter de manière significative des composants de l’indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s’écarter sensiblement de celle de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence n’est pas un indice de référence ESG, il n’intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>
<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent obtenir une croissance du capital et du revenu à long terme par le biais d’investissements dans des titres asiatiques. Le Fonds convient aux investisseurs qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui recherchent une croissance du capital et des revenus à long terme par le biais d’investissements dans des titres asiatiques, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l’investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l’objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- **M&G (Lux) European Strategic Value Fund**

En vigueur jusqu'au 21 décembre 2022	En vigueur à compter du 22 décembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions européen sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché d'actions européen sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés de tout secteur et de toute capitalisation de marché domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques en Europe.</p> <p>Le Fonds utilise un processus d'investissement fondé sur l'analyse fondamentale des sociétés dont les valorisations présentent une décote par rapport à leurs propres niveaux historiques et au marché.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique en Europe.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à celle du marché d'actions européen, tel que représenté par l'indice MSCI Europe Net Return ; ou 2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Stratégie d'investissement

- Approche d'investissement

Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs afin d'identifier les actions de sociétés européennes qui selon le Gestionnaire des Investissements sont sous-évaluées. Le Gestionnaire des Investissements cherche à identifier les sociétés mal évaluées, tout en essayant d'éviter les sociétés dont la mauvaise valorisation est justifiée et dont le prix des actions continuerait certainement d'évoluer à la baisse avec le temps.

L'approche du Fonds combine une sélection précise axée sur la valeur et une analyse qualitative rigoureuse afin de s'assurer que le Fonds dispose d'un biais de valeur cohérent et rigoureux, sans compromettre la solidité des sociétés dans le portefeuille. Les principaux facteurs de rendement devraient être le style axé sur la valeur et la sélection de titres globale plutôt que tout secteur ou titre individuel.

- Approche d'investissement responsable

Le Fonds est classé ESG intégré.

La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.

Stratégie d'investissement

- Approche d'investissement

Le Fonds applique une approche ascendante de sélection des actions afin d'identifier des actions de sociétés européennes jugées comme sous-évaluées par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement vise à identifier des sociétés sous-évaluées, tout en essayant d'éviter les sociétés dont la cotation est basse pour une bonne raison et est peu susceptible de progresser avec le temps.

L'approche du Fonds associe une sélection stricte en fonction de la valeur à une analyse qualitative rigoureuse afin de veiller à ce que le Fonds ait une orientation cohérente et méthodique sur la valeur, sans compromis en matière de robustesse des sociétés au sein du portefeuille.

Les principaux facteurs de rendement devraient être le style valeur et la sélection globale des titres plutôt qu'un secteur ou une action en particulier.

Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.

Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :

1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées.
2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG.
3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.

- Approche d'investissement responsable

- Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.
- Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à :
 - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains

	<p>émis par des pays développés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. <ul style="list-style-type: none"> • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>
<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) European Strategic Value Fund – Critères ESG » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.

<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI Europe Net Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI Europe Net Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé principalement d'actions européennes, mais qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement ainsi que tout revenu dérivé peuvent chuter aussi bien que grimper.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent à obtenir à la fois une croissance du capital et des revenus par le biais d'un portefeuille d'actions principalement européennes, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- **M&G (Lux) Global Convertibles Fund**

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché international des obligations convertibles sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché mondial des titres convertibles sur toute période de cinq ans, tout en appliquant des critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 70 % de sa Valeur liquidative dans des titres convertibles libellés dans une devise. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents. L'exposition à ces titres peut être réalisée, directement ou indirectement, par le biais de différentes combinaisons d'obligations de sociétés, d'actions et d'instruments dérivés.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds repose sur une approche « bottom-up » à l'échelle internationale de sélection des valeurs parmi les titres convertibles basée sur une analyse approfondie de la qualité de crédit de l'émetteur, des fondamentaux des actions et des caractéristiques techniques du titre convertible.</p> <p>Le Fonds peut également détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent inclure, sans limitation, des contrats au comptant, des contrats à terme négocié de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des options et des swaps de défaut de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des titres de créance, des actions, des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 70 % de sa Valeur liquidative dans des titres convertibles libellés dans n'importe quelle devise. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents. L'exposition à ces titres peut être obtenue, directement ou indirectement, par le biais de diverses combinaisons d'obligations d'entreprises, d'actions et d'instruments dérivés.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(s) » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée plus élevée qui est soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à celle du marché mondial des titres convertibles, tel que représenté par l'indice Refinitiv Global Focus Convertible Bond ; ou 2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également détenir, à hauteur de 20 % maximum de sa Valeur liquidative, des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Des instruments dérivés peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces</p>

	<p>instruments dérivés peuvent inclure, sans toutefois s’y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des options et des swaps sur défaillance.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d’autres actifs, dont des titres de créance, des titres de sociétés, des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p>
<p>Stratégie d’investissement</p> <p>- Approche d’investissement</p> <p>Les obligations convertibles offrent des rendements ajustés du risque attrayants en raison de leur capacité à participer à la hausse des actions tout en bénéficiant des caractéristiques de protection des obligations contre les risques de perte. L’attention du Gestionnaire des Investissements se porte sur les obligations convertibles qui, de son point de vue, offrent les meilleures caractéristiques de risque/rendement. Pour ces titres convertibles, les gains potentiels de l’option sur le prix des actions dépassent la perte potentielle du prix des actions replongeant à la valeur de l’obligation.</p> <p>Le risque est également géré en réduisant la perte potentielle que pourrait subir le titre convertible si le prix des actions de la société et la valeur de l’option intégrée ont fortement diminué.</p> <p>Afin de bénéficier de la protection contre les risques de perte de l’Obligation convertible, la qualité du crédit de la société est également analysée et surveillée.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements n’a aucune directive ou limite géographique précise reposant sur des perspectives macroéconomiques ou sectorielles.</p> <p>- Approche d’investissement responsable</p> <p>Le Fonds est classé ESG intégré.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l’Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>	<p>Stratégie d’investissement</p> <p>- Approche d’investissement</p> <p>Le Gestionnaire d’investissement se concentre sur les obligations convertibles qui, selon lui, offrent les meilleurs rapports risque-rendement. Pour ces titres convertibles, le gain potentiel de l’option sur le cours de l’action dépasse la perte potentielle pouvant découler de la baisse du cours de l’action, si celle-ci retombe à la valeur de l’obligation.</p> <p>Le risque est également géré en réduisant la perte potentielle que pourrait subir le titre convertible si le cours de l’action de la société et la valeur de l’option intégrée baissaient sensiblement.</p> <p>Pour que l’obligation convertible fournisse une protection contre la baisse, la qualité de crédit de la société est également analysée et surveillée.</p> <p>Le Gestionnaire d’investissement n’a pas défini de recommandations ni de limites géographiques déterminées selon des perspectives macroéconomiques ou sectorielles.</p> <p>Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d’investissement.</p> <p>Afin d’identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l’univers d’investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d’investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L’analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d’autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l’évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d’une société. Le Gestionnaire d’investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n’affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l’objectif d’investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d’un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. 3. Le Gestionnaire d’investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l’objectif financier du Fonds.

	<p>Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.</p> <p>Approche d'investissement responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced. • Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à : <ul style="list-style-type: none"> - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ; - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui</p>

	permettent cette atténuation et/ou une transition).
N/A	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) Global Convertibles Fund – Critères ESG » qui inclut l’approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.
<p>Indice de référence</p> <p>Indice Refinitiv Global Focus Convertible Bond</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice Refinitiv Global Focus Convertible Bond</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s’écarter de manière significative des composants de l’indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s’écarter sensiblement de celle de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence n’est pas un indice de référence ESG, il n’intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>
<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et aux Investisseurs institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille composé principalement d’actifs convertibles du monde entier, mais qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement ainsi que tout revenu dérivé peuvent chuter aussi bien que grimper.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent à obtenir à la fois une croissance du capital et des revenus par le biais d’un portefeuille composé principalement d’actifs mondiaux convertibles, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l’investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l’objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>

- M&G (Lux) Global Dividend Fund

En vigueur jusqu'au 6 avril 2023	En vigueur à compter du 22 décembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> générer un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui des marchés d'actions internationaux sur toute période de cinq ans ; et générer un flux de revenu en dollars américains qui augmente chaque année. 	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> dégager un rendement total (croissance du capital et revenu) supérieur à celui des marchés d'actions mondiaux sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG et ; générer un flux de revenu en dollars américains qui augmente chaque année.
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés de tout secteur et de toute capitalisation de marché qui sont domiciliées dans n'importe quel pays, y compris les marchés émergents. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements cherche à investir dans les sociétés qui comprennent bien toute l'importance d'une discipline capitalistique et ont le potentiel d'augmenter leurs dividendes sur le long terme. Selon le Gestionnaire des Investissements, la pression sur la valeur des actions s'accroît en cas de hausse des dividendes.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés de tout secteur et de toute capitalisation de marché qui sont domiciliées dans n'importe quel pays, y compris les marchés émergents. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(s) » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> supérieure à celle des marchés d'actions mondiaux, tels que représentés par l'indice MSCI ACWI Net Return ; ou équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p>

	<p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs fondée sur l'analyse des fondamentaux des sociétés individuelles. Le rendement de l'action n'est pas l'élément essentiel de la sélection.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements cherche à créer un portefeuille diversifié exposé à un large éventail de pays et de secteurs. Des titres bénéficiant de différentes sources de croissance des dividendes sont sélectionnés afin de constituer un portefeuille à même de bien se comporter dans diverses conditions de marché.</p> <p>- Approche d'investissement responsable</p> <p>Le Fonds est classé ESG intégré.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>	<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds adopte une approche ascendante de sélection des actions fondée sur l'analyse financière de sociétés individuelles. Le rendement de l'action n'est pas l'élément essentiel de la sélection.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements cherche à créer un portefeuille diversifié exposé à un large éventail de pays et de secteurs. Des titres bénéficiant de différentes sources de croissance des dividendes sont sélectionnés afin de constituer un portefeuille à même de bien se comporter dans diverses conditions de marché.</p> <p>Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. 3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. <p>Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.</p> <p>- Approche d'investissement responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced. • Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à : <ul style="list-style-type: none"> - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis

	<p>d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. <ul style="list-style-type: none"> • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>
<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) Global Dividend Fund – Critères ESG » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions.

	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.
<p>Indice de référence Indice MSCI ACWI Net Return L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds. Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence. L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>Indice de référence Indice MSCI ACWI Net Return L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds. Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence. L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG. L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>
<p>Profil de l'investisseur type Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et aux Investisseurs institutionnels qui souhaitent allier revenu et croissance du capital dans un portefeuille diversifié composé de titres de société du monde entier, mais qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement ainsi que tout revenu dérivé peuvent chuter aussi bien que grimper. Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds. Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l'investisseur type Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent à obtenir à la fois une croissance du capital et des revenus de plus en plus élevés par le biais d'un portefeuille diversifié qui investit dans un éventail de sociétés à l'échelle mondiale, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'investissement. Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser. Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds. Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions des marchés émergents internationaux sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours des marchés d'actions des pays émergents à l'échelle mondiale sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques dans des marchés émergents.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds repose sur l'analyse fondamentale des sociétés, en tenant notamment compte de leur profil de rendement sur le capital, de leurs pratiques de gouvernance d'entreprise et de l'évaluation des actions.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de sociétés domiciliées dans des pays des marchés émergents ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ce pays.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(s) » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure cours des marchés d'actions des pays émergents à l'échelle mondiale, tel que représenté par l'indice MSCI Emerging Markets Net Return Index; ou 2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Stratégie d'investissement

- Approche d'investissement

Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs afin d'identifier les sociétés dont les perspectives à long terme sont, de l'avis du Gestionnaire des Investissements, sous-évaluées. L'approche du Fonds comprend trois éléments : le rendement sur le capital, les valorisations et la gouvernance d'entreprise.

Le Gestionnaire des Investissements est convaincu que les facteurs propres aux sociétés, en particulier leur rentabilité (mesurée en termes de rendement sur capital) déterminent le prix des actions à long terme. L'exposition sectorielle et géographique du Fonds n'est pas influencée par une approche top-down.

- Approche d'investissement responsable

Le Fonds est classé ESG intégré.

La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.

Stratégie d'investissement

- Approche d'investissement

Le Fonds applique une approche ascendante de sélection des actions afin d'identifier les sociétés dont les perspectives à long terme sont, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, sous-évaluées. L'approche du Fonds intègre trois éléments : rendement du capital, valorisations et gouvernance d'entreprise.

Le Gestionnaire d'investissement est convaincu que les facteurs financiers propres aux entreprises, en particulier leur rentabilité (qui est mesurée en rendement du capital), déterminent les prix des actions sur le long terme. L'exposition géographique et sectorielle du Fonds n'est pas influencée par des perspectives financières descendantes.

Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.

Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :

1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées.
2. Le Gestionnaire d'investissement identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG.
3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.

- Approche d'investissement responsable

- Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.
- Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à :
 - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ;
 - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation

	<p>de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>
<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund – Critères ESG » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.
<p>Indice de référence Indice MSCI Emerging Markets Net Return</p>	<p>Indice de référence Indice MSCI Emerging Markets Net Return</p>

<p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composantes de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds conviendrait aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier revenus et croissance du capital à travers une exposition aux marchés émergents, mais qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement ainsi que de tout revenu dérivé peut chuter aussi bien que grimper.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent à obtenir à la fois une croissance du capital et des revenus en s'exposant aux marchés émergents, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- M&G (Lux) Japan Fund

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions japonais sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché d'actions japonais sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques au Japon. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements estime que des anomalies de valorisation peuvent se produire et se produisent bel et bien souvent, les facteurs psychologiques (tels que les biais comportementaux) pouvant en effet empêcher les investisseurs de toujours évaluer rationnellement les investissements. En conséquence, les prix sur le marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements estime qu'il est possible de tirer systématiquement profit de ces biais comportementaux qui sont courants sur le marché d'actions japonais.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de participation de sociétés domiciliées au Japon ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ce pays. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement est d'avis que des distorsions des prix du marché peuvent survenir et surviennent souvent en raison de facteurs psychologiques (notamment des biais comportementaux) qui peuvent empêcher les investisseurs de toujours évaluer les investissements de manière rationnelle. En conséquence, les prix du marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement estime qu'il est possible de tirer systématiquement profit de ces biais comportementaux qui prévalent sur le marché d'actions japonais.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à celle du marché d'actions japonais, tel que représenté par l'indice MSCI Japan Net Return ; ou 2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue.

	<p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements a pour objectif de tirer profit des évaluations incorrectes du marché en adoptant une approche d'investissement disciplinée à long terme. Le Fonds investit dans un large univers de capitalisations afin de constituer une liste de titres ciblée dont les valorisations présentent une décote par rapport à leurs propres niveaux historiques et au marché. Ces sociétés sont ensuite soumises à une analyse fondamentale disciplinée et rigoureuse. La compréhension des bénéfices durables d'une société par le biais de notre analyse des fondamentaux nous permet de nous forger une forte conviction à l'égard de chacune des sociétés détenues par le Fonds.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements vise à constituer un portefeuille raisonnablement diversifié et s'attend à ce que la sélection des titres soit le principal moteur de la performance.</p> <p>- Approche d'investissement responsable</p> <p>Le Fonds est classé ESG intégré.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>	<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>L'objectif du Gestionnaire d'investissement est de tirer parti des distorsions des prix du marché en adoptant une approche d'investissement disciplinée et à long terme. Le Fonds sélectionne un vaste univers d'investissement pour constituer une liste ciblée d'actions se négociant à des valorisations peu élevées par rapport à leurs niveaux historiques et au marché. Ces sociétés font ensuite l'objet d'une analyse financière rigoureuse. Notre analyse financière, qui nous permet de comprendre les revenus durables d'une société, nous offre un niveau de conviction élevé pour chacune des sociétés détenues par le Fonds.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement vise à constituer un portefeuille raisonnablement diversifié et s'attend à ce que la sélection des titres soit le principal moteur de la performance.</p> <p>Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. 3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. <p>Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus</p>

	<p>d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche d'investissement responsable • Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced. • Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à : <ul style="list-style-type: none"> - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ; - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>

<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) Japan Fund – Critères ESG » qui inclut l’approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.
<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI Japan Net Return</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice MSCI Japan Net Return</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s’écarter de manière significative des composants de l’indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s’écarter sensiblement de celle de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence n’est pas un indice de référence ESG, il n’intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>
<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs individuels et institutionnels cherchant une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant dans des titres japonais. Le Fonds convient aux investisseurs qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui recherchent une croissance du capital et des revenus à long terme par le biais d’investissements dans des titres japonais, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l’investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l’objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- **M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund**

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions des petites entreprises japonaises sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché d'actions de petites sociétés japonaises sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de petites sociétés qui sont constituées, domiciliées ou qui exercent la plupart de leurs activités économiques au Japon.</p> <p>Les petites sociétés sont définies comme figurant dans la moitié inférieure en termes de capitalisation boursière totale de l'ensemble des sociétés cotées en bourse au Japon.</p> <p>Le Fonds détient généralement un portefeuille concentré composé de moins de 50 sociétés.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, des liquidités et des quasi-liquidités, directement ou via des organismes de placement collectif (y compris des fonds gérés par M&G).</p> <p>Des instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de Gestion efficace de portefeuille et de couverture.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans les titres de participation de petites sociétés enregistrées ou domiciliées au Japon, ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ce pays.</p> <p>Par « petites sociétés », on entend des sociétés figurant dans le tiers inférieur en termes de capitalisation de marché de l'ensemble des sociétés cotées en bourse au Japon.</p> <p>Le fonds détient habituellement un portefeuille concentré de moins de 50 entreprises.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(s) » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à celle du marché d'actions de petites sociétés japonaises, tel que représenté par l'indice Russell/Nomura Mid Small Cap Net Return ; ou 2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, des liquidités et des quasi-liquidités, directement ou via des organismes de placement collectif (y compris des fonds gérés par M&G).</p>

	Des instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de Gestion efficace de portefeuille et de couverture.
<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds adopte une approche disciplinée en matière d'investissement, qui repose sur l'analyse et la sélection de sociétés particulières.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements considère que des évaluations incorrectes du marché peuvent se produire et qu'elles sont souvent le fait de facteurs psychologiques (tels que les biais comportementaux) qui empêchent les investisseurs d'évaluer en tout temps les investissements de manière rationnelle. Cela peut avoir pour résultat que le prix des sociétés soit différent de ce que le Gestionnaire des Investissements croit être la valeur réelle, ce qui peut entraîner une volatilité des prix. Le Fonds cherche à tirer profit de ces biais comportementaux en utilisant une approche d'investissement qui vise à tirer parti de cette volatilité des prix. L'approche d'investissement consiste à effectuer une sélection parmi le large univers d'investissement du Fonds afin de constituer une liste de sociétés ciblée dont les actions présentent une décote par rapport à leurs propres niveaux historiques et au marché. Ces sociétés font ensuite l'objet d'une analyse rigoureuse des fondamentaux afin de pouvoir appréhender les bénéfices durables d'une société. Cette analyse des fondamentaux nous permet de nous forger une forte conviction à l'égard de chacune des sociétés détenues par le Fonds.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements s'attend à ce que la sélection des titres soit le principal moteur de la performance.</p> <p>- Approche d'investissement responsable</p> <p>Le Fonds est classé ESG intégré.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>	<p>Stratégie d'investissement</p> <p>- Approche d'investissement</p> <p>Le Fonds emploie une approche d'investissement disciplinée axée sur l'analyse et la sélection de différentes sociétés.</p> <p>L'approche d'investissement consiste à sélectionner (par l'application d'un filtre) des entreprises dans l'univers d'investissement du Fonds, afin de constituer une liste ciblée de sociétés dont les actions présentent des valorisations peu élevées par rapport à leurs niveaux historiques et au marché.</p> <p>Ces sociétés font ensuite l'objet d'une analyse financière rigoureuse afin de comprendre leurs revenus durables. Cette analyse financière offre un niveau de conviction élevé pour chacune des sociétés détenues par le Fonds.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que la sélection des titres soit le principal moteur de la performance.</p> <p>Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. 3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. <p>Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.</p> <p>- Approche d'investissement responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les Critères ESG du Fonds s’appliquent au moins à : <ul style="list-style-type: none"> - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d’une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ; - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d’une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d’effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l’Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l’Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l’Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s’engage pas à détenir un pourcentage minimal d’investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l’atténuation du changement climatique et/ou à l’adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>

<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund – Critères ESG » qui inclut l’approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.
<p>Indice de référence</p> <p>Indice Russell/Nomura Mid-Small Cap Net Return</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice Russell/Nomura Mid-Small Cap Net Return</p> <p>L’indice de référence est un comparateur à l’aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L’indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d’investissement du Fonds. L’indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l’objet d’une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s’écarter de manière significative des composants de l’indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s’écarter sensiblement de celle de l’indice de référence.</p> <p>L’indice de référence n’est pas un indice de référence ESG, il n’intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L’indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d’actions.</p>
<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent obtenir une croissance du capital et du revenu à long terme par le biais d’investissements dans des titres japonais à plus petite capitalisation. Le Fonds convient aux investisseurs qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l’investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui recherchent une croissance du capital et des revenus à long terme par le biais d’investissements dans des titres de sociétés japonaises à petite capitalisation. Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l’investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l’objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s’attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l’investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d’un horizon d’investissement d’au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- **M&G (Lux) North American Dividend Fund**

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> générer un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions américain sur toute période de cinq ans ; et générer un flux de revenu en dollars américains qui augmente chaque année. 	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> dégager un rendement total (croissance du capital et revenu) supérieur à celui du marché d'actions américain sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG ; et générer un flux de revenu en dollars américains qui augmente chaque année.
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés de tout secteur et de toute capitalisation de marché domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques aux États-Unis et au Canada. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements cherche à investir dans les sociétés qui comprennent bien toute l'importance d'une discipline capitalistique et ont le potentiel d'augmenter leurs dividendes sur le long terme. Selon le Gestionnaire des Investissements, la pression sur la valeur des actions s'accroît en cas de hausse des dividendes.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique aux États-Unis et au Canada. Le Fonds détient généralement moins de 50 titres.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(s) » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> supérieure à celle du marché d'actions américain, tel que représenté par l'indice S&P 500 Net Total Return ; ou équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p>

	<p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche d'investissement <p>Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs fondée sur l'analyse des fondamentaux des sociétés individuelles. Le rendement de l'action n'est pas l'élément essentiel de la sélection.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements cherche à créer un portefeuille diversifié exposé à un large éventail de secteurs. Des titres bénéficiant de différentes sources de croissance des dividendes sont sélectionnés afin de constituer un portefeuille à même de bien se comporter dans diverses conditions de marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche d'investissement responsable <p>Le Fonds est classé ESG intégré.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>	<p>Stratégie d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche d'investissement <p>Le Fonds adopte une approche ascendante de sélection des actions fondée sur l'analyse financière de sociétés individuelles. Le rendement de l'action n'est pas l'élément essentiel de la sélection.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherche à créer un portefeuille diversifié exposé à un large éventail de secteurs. Des titres bénéficiant de différentes sources de croissance des dividendes sont sélectionnés afin de constituer un portefeuille à même de bien se comporter dans diverses conditions de marché.</p> <p>Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées. 2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. 3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds. <p>Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche d'investissement responsable <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced. • Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à : <ul style="list-style-type: none"> - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains émis par des pays développés ;

	<p>- 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>
<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) North American Dividend Fund – Critères ESG » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.

<p>Indice de référence</p> <p>Indice S&P 500 Net Total Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>S&P 500 Net Total Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG ; il n'intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent allier hausse des revenus et croissance du capital dans un portefeuille d'actions diversifié composé de titres de sociétés nord-américaines. Le Fonds convient aux investisseurs qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser. Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent à obtenir à la fois une croissance du capital et des revenus de plus en plus élevés par le biais d'un portefeuille d'actions diversifié qui investit dans un éventail de sociétés d'Amérique du Nord et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>

suite à la page suivante

- M&G (Lux) North American Value Fund

En vigueur jusqu'au 9 novembre 2022	En vigueur à compter du 10 novembre 2022
<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché d'actions américain sur toute période de cinq ans.</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Fonds vise à dégager un rendement total (combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur au cours du marché d'actions des États-Unis sur toute période de cinq ans en appliquant des Critères ESG.</p>
<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés de tout secteur et de toute capitalisation de marché domiciliées ou conduisant la majeure partie de leurs activités économiques aux États-Unis et au Canada.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est fondé sur l'analyse fondamentale des sociétés dont les valorisations présentent une décote par rapport à leurs propres niveaux historiques et au marché.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Politique d'investissement</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique aux États-Unis et au Canada.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. • Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. • Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport aux Critères ESG, tel que mentionné dans la section Informations ESG ci-dessous. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les exclusions applicables au Fonds dans le présent document.</p> <p>Le Fonds maintient une note ESG moyenne pondérée qui est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure à celle du marché d'actions américain, tel que représenté par l'indice S&P 500 Net Total Return ; ou 2. équivalente à au moins une note A de MSCI ; la plus basse des deux étant retenue. <p>Le Fonds peut néanmoins investir sur l'ensemble des notations ESG. La méthode de calcul du Fonds ne comprendra pas les titres qui n'ont pas de notation ESG ni les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Stratégie d'investissement

- Approche d'investissement

Le Fonds adopte une approche « bottom-up » de sélection des valeurs afin d'identifier les actions de sociétés nord-américaines qui selon le Gestionnaire des Investissements sont sous-évaluées. Le Gestionnaire des Investissements cherche à identifier les sociétés mal évaluées, tout en essayant d'éviter les sociétés dont la mauvaise valorisation est justifiée et dont le prix des actions continuerait certainement d'évoluer à la baisse avec le temps.

L'approche du Fonds combine une sélection précise axée sur la valeur et une analyse qualitative rigoureuse afin de s'assurer que le Fonds dispose d'un biais de valeur cohérent et rigoureux, sans compromettre la solidité des sociétés dans le portefeuille. Le principal facteur de rendement devrait être le style axé sur la valeur et la sélection de titres globale plutôt que tout secteur ou titre individuel.

- Approche d'investissement responsable

Le Fonds est classé ESG intégré.

La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.

Stratégie d'investissement

- Approche d'investissement

Le Fonds applique une approche ascendante de sélection des actions afin d'identifier des actions de sociétés d'Amérique du Nord qui sont, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, sous-évaluées. Le Gestionnaire d'investissement vise à identifier des sociétés sous-évaluées, tout en essayant d'éviter les sociétés dont la cotation est basse pour une bonne raison et est peu susceptible de progresser avec le temps.

L'approche du Fonds associe une sélection stricte en fonction de la valeur à une analyse qualitative rigoureuse afin de veiller à ce que le Fonds ait une orientation cohérente et méthodique sur la valeur, sans compromis en matière de robustesse des sociétés au sein du portefeuille.

Le principal facteur de rendement devrait être l'orientation valeur et la sélection globale des titres plutôt qu'un secteur ou une action en particulier.

Les aspects liés aux Facteurs ESG font partie intégrante des analyses fondamentales et des décisions d'investissement.

Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit l'univers d'investissement potentiel comme suit :

1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont écartées.
2. Le Gestionnaire des Investissements identifie ensuite les sociétés qui sont jugées appropriées pour une analyse plus approfondie. L'analyse de ces sociétés, réalisée par le Gestionnaire des Investissements, comprend une évaluation des Facteurs ESG, ainsi que d'autres caractéristiques financières et opérationnelles. À la suite de l'évaluation de la qualité en fonction des critères ESG, le Gestionnaire des Investissements quantifie ensuite les risques ESG pour ces sociétés afin de déterminer si ces risques ont été pris en compte dans la valorisation d'une société. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les émetteurs qui présentent de meilleures caractéristiques ESG sous réserve que cela n'affecte pas de manière préjudiciable la poursuite de l'objectif d'investissement. Ce processus devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG.
3. Le Gestionnaire d'investissement a ensuite recours à une analyse complémentaire pour examiner la valorisation de ces sociétés et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'évaluation ESG et le processus d'investissement dans le document relatif aux Critères ESG.

- Approche d'investissement responsable

- Le Fonds est classé Planet+ / ESG Enhanced.
- Les Critères ESG du Fonds s'appliquent au moins à :
 - 90 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation dans les pays développés ; des titres de créance, des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit « investment grade » ; et des titres de créance souverains

	<p>émis par des pays développés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 % des actions émises par des sociétés à grande capitalisation des pays émergents ; des actions émises par des sociétés à petite et moyenne capitalisation de tous pays ; des titres de créance et des instruments du marché monétaire assortis d'une notation de crédit à haut rendement ; et des titres de créance souverains émis par des pays émergents. <ul style="list-style-type: none"> • Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document Critères ESG, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus et sur le site Web de M&G.</p>
<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement SFDR <p>Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen sur la taxonomie <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales. Par conséquent, le Règlement européen sur la taxonomie exige que le présent Prospectus précise que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxonomie. Il est néanmoins possible que le Fonds soit exposé à des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique (y compris des activités qui permettent cette atténuation et/ou une transition).</p>
<p>N/A</p>	<p>Informations ESG</p> <p>Des informations supplémentaires sont disponibles pour les investisseurs sur la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG : dans le document intitulé « M&G (Lux) North American Value Fund – Critères ESG » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Rapport périodique sur les caractéristiques non financières du Fonds.

<p>Indice de référence</p> <p>Indice S&P 500 Net Total Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>	<p>Indice de référence</p> <p>Indice S&P 500 Net Total Return</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>L'indice de référence n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc pas les Critères ESG.</p> <p>L'indice de référence est présenté dans la devise de la catégorie d'actions.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels cherchant une croissance du capital et un revenu à long terme dans un portefeuille d'actions diversifié composé de titres de sociétés nord-américaines. Le Fonds convient aux investisseurs qui savent que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser. Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Le Fonds peut convenir aux investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent à obtenir une croissance du capital et des revenus à long terme par le biais d'un portefeuille d'actions diversifié qui investit dans un éventail de sociétés d'Amérique du Nord, et qui souhaitent investir dans un fonds qui applique des Facteurs ESG et qui tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'investissement.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>